BANQUE ET ASSURANCE

info CSEC

9 MARS 2022

***FO LCL*** **pense au peuple ukrainien, victime de cet effroyable crime contre l'humanité, et notamment à nos 2.400 collègues de Crédit Agricole Ukraine et leurs familles. Elle remercie le groupe pour son soutien financier et pour l'accueil de nos collègues dans d'autres filiales, dont LCL.**

***FO LCL*** **a tenu à réagir par rapport au nombre inquiétant de démissions et de licenciements enregistré par LCL en 2021.**
**Vous trouverez notre déclaration en ligne sur fo-lcl.fr.**
**Ce n'est malheureusement pas les sujets suivants qui vont améliorer les choses.**

# RVP RETAIL 2021

Les résultats RVP des autres directions seront présentés en avril ou mai.

Côté retail, le 4ème trimestre ayant été boosté, le taux d'atteinte annuel a été porté de 96,5% à 105%.
**Pour calculer votre boost, ajoutez 32% à votre atteinte du 4ème trimestre** (ex : atteinte à 75% + 32% = 75 + 24 = 99%).
Le taux d'atteinte EMP est de 98% quand il était de 102% en 2020. Cette baisse est due à la réalisation en assurances-prévoyance, en deçà qu'espérée, eu égard aux performances des caisses régionales. **Vos élus ont rétorqué que dans les caisses, les conseillers avaient à leur main une marge de négociation tarifaire en plus d'une tarification parfois plus avantageuse** ; argument que la direction de LCL réfute tout en annonçant cependant qu'une étude est en cours afin de donner plus de souplesse dans la tarification.

128 salariés n'ont pas perçu la part collective car évalués entre 0 et 50%.
Dans les CRC, les résultats sont en baisse « mécanique » à cause de la disparition des experts et de leur opportunité cible plus importante.
La direction refuse toujours de revaloriser les opportunités cible.
**Elle ne redistribue pas les RVP des salariés absents à ceux qui ont pourtant dû gérer d'autres portefeuilles que le leur**. C'est donc tout bénéfice pour LCL.

Enfin, pour l'instant, malgré la guerre et ses impacts, la direction ne veut pas réviser les objectifs 2022 (qui ne devraient pas tarder).

# LES PRIX À LA POMPE SIPHONNENT NOTRE POUVOIR D'ACHAT

***FO LCL*** a de nouveau interpellé la direction afin qu'elle rouvre la négociation salariale. Déjà, avant le conflit russo-ukrainien, les mesures salariales proposées n'étaient pas en adéquation avec le contexte économique (reprise de l'inflation, résultat record du groupe) et social (forte attente légitime des salariés sur le retour sur investissement, perte de pouvoir d'achat). Mais la direction préfère verser un généreux dividende à son actionnaire majoritaire plutôt que de récompenser comme il se doit les salariés à l'origine des excellents résultats.

Quant à la flambée des prix de l'énergie, des carburants et des denrées alimentaires, LCL espère que l'Etat fasse un geste, pour que lui n'en fasse aucun. En résumé, une réponse « publique » doit être trouvée afin de préserver les intérêts du privé. Car ce n'est pas les 3 ou 4 centimes de plus accordés au barème IK (pour ceux qui en bénéficient) qui vont changer la face du monde.
La cupidité et le mépris atteignent également des records chez notre direction. Comme il n'y a aucune résistance côté salariés, elle en abuse sans aucun scrupule.

# POSC CRÉDITS : ON RÉDUIMENSIONNE ?

Alors que les élus étaient consultés sur ce projet, la direction n'a pas jugé nécessaire de mettre à jour son dossier. Ainsi, ce n'est qu'au hasard des questions que nous avons appris qu'à Toulouse, 6 ETP en CDI seront embauchés, portant la cible des deux équipes « contrats et garanties » de 44,3 à 50,3 ETP.
Ce renfort ne serait-il pas dû aux différentes alertes faites par des salariés en détresse et relayées par des représentants ? Quelle tristesse d'attendre cela pour que la direction réagisse enfin.
La direction continue cependant de déclarer qu'elle profite de départs pour supprimer des postes, et ce, sans aucune étude d'impact sur les conditions de travail (adéquation entre charge de travail et effectif). Si son objectif affiché est de réduire le recours aux CDD, elle déclare que ces derniers seront remplacés en priorité par la « simplification des tâches » plutôt que par des CDI.

Retrouvez la déclaration ***FO LCL*** et l'avis du CSEC sur fo-lcl.fr

# FRAUDE INTERNET : LE LOUP RODE

La direction a confirmé le non remboursement aux victimes, depuis le 1er mars, des sommes volatilisées, lorsqu'elle a détecté que ces clients ont communiqué leurs codes, même à leur insu. Les montants en jeu seraient très conséquents. Cependant, cette décision risque de provoquer incivilités, attrition et mauvaise image, un vrai casse-tête de plus à gérer.

Dans ce contexte, la direction ne prévoit pas de remettre en place la fonctionnalité « virement » sur les DAB. ***FO LCL*** a cependant demandé s'il était à minima possible de rétablir les virements entre comptes d'un même client.

# PRETS IMMOBILIERS : BILAN 2021

La production 2021 a été quasi équivalente à celle record de 2019, malgré l'impact négatif de la politique « apporteurs » qui a pénalisé la part des financements des primo accédants et des rachats concurrence, bien que des actions « agressives » aient été menées.
En termes de rachats, en 2020, LCL avait perdu beaucoup plus de dossiers qu'il n'en avait gagné. C'est pourquoi des actions coup de poing ont été menées.
En 2021, LCL aurait conquis 20.000 clients par le biais du prêt immobilier, dont 3.000 par rachat de prêts.
Pour 2022, LCL souhaite continuer de baisser la part « apporteurs » et tente de compenser par la baisse des frais de dossier à partir du 1er avril (1% du capital emprunté au lieu de 1,2% … mais en augmentant la perception minimale !) ainsi que par un barème de taux attractif pour rachat.
Pour le parcours « prêt immobilier », il est à noter que, même si la satisfaction client s'améliore, elle se dégrade sensiblement entre avant et après déblocage. Le non remplacement des départs chez POSC est peut être une des clés pour comprendre cette détérioration.

Concernant l'ADE, en France, le taux d'adossement à un contrat groupe ou alternatif interne (CACI Groupe et individuel chez LCL) est de 87,6% quand il n'est que de 79,3 % chez LCL. La direction ne pense pas qu'il s'agisse d'un problème de tarification et se félicite d'être plus bas que le marché, ce qui prouve que LCL laisse jouer la concurrence. C'est un point de vue…

***FO LCL*** a rappelé que le prêt immobilier constitue un axe de conquête et de fidélisation primordial. Il est donc indispensable de donner tous les moyens nécessaires à cette activité phare de notre métier.

# BAS LES MASQUES ?

Même si le gouvernement a levé l'obligation du port du masque (sauf exceptions), que la pandémie ne fait plus la une de l'actualité, ***FO LCL*** souhaite vous rappeler que le virus circule toujours, les taux d'incidence remontent, la France vient de passer le cap des 140.000 décès.
C'est pourquoi, en concertation avec la direction, ***FO LCL*** préconise toujours le port du masque.

La date de validité du décret relatif aux personnes fragiles (vulnérables) étant actuellement fixée au 31 juillet 2022, les salariés concernés restent, pour le moment, en travail à distance.

En attendant le « bout du tunnel » que nous espérons très proche, restons prudents.

Délégation Nationale ***FO LCL***
Immeuble Garonne - BC 401-11
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
Tél. : 01 42 95 12 05 / 06
fo_delegation-nationale@lcl.fr

Restez informés et connectés à FO-LCL

Appli FO LCL

twitter.com/FOLCL
FO LCL
folcl.insta